

**MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2024**

VICAT informe ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire vendredi 12 avril 2024 à 10 h 00, au siège social situé 4 rue Aristide Bergès - Les Trois Vallons - 38080 L'ISLE D'ABEAU.

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour, les projets de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) n° 28 du 4 mars 2024.

Ce document est consultable dans la rubrique « **Investisseurs/Les assemblées générales/Ensemble des documents disponibles avant l'Assemblée Générale** » du site internet du Groupe [www.vicat.fr](http://www.vicat.fr)

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et peuvent être consultés sur notre site dans la rubrique « **Investisseurs/Informations réglementées (Permanent)/Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale** » ainsi que dans la rubrique « **Investisseurs/Informations réglementées (Périodique)/Rapport financier annuel et document de référence** ».

**Document d'enregistrement universel 2023 :**

- Comptes consolidés au 31 décembre 2023 Chapitre 7.1
- Comptes annuels de l'exercice écoulé (Comptes sociaux) Chapitre 7.2
- Tableau de l'affectation du résultat Chapitre 8.2
- Rapport de gestion Chapitre 9 - Page 275
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Chapitre 7.1.3
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux Chapitre 7.2.3
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise Chapitre 5
- Actionnariat Chapitre 4.3
- Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs Chapitre 5.2.1.3  
et directeurs généraux Chapitre 5.2.4
- Eléments de rémunération du Président-Directeur Général Chapitre 5.4  
et des Directeurs Généraux Délégués
- Montant des honoraires versés à chaque commissaire aux comptes Chapitre 7.1.2 - Note 21
- Texte du projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration Chapitre 8.2

**Documents disponibles avant l'Assemblée Générale** (se reporter à la page dédiée sur [www.vicat.fr/investisseurs/ag-actionnaires](http://www.vicat.fr/investisseurs/ag-actionnaires)) :

- Montant global, certifié par les commissaires aux comptes, des rémunérations versées aux 10 personnes les mieux rémunérées
- Bilan social